

Pour nous faire comprendre que la connaissance du passé est un des garants des projets d'avenir

Bétonnage et érosion de notre littoral de 1900 à 1999
par Christophe Vidal, architecte DPLG :
Une balade sur la Corniche

Voici le commentaire des 22 diapositives présentées par Christophe Vidal lors de l'Assemblée Générale :

- 1- Vue aérienne de la Corniche Vendéenne vers 1955, en face du célèbre « Trou du Diable » : le parc de 16535 m² de la villa Remember, propriété et colonie de l'Entraide Universitaire Parisienne, existait encore jusqu'en 1985.



- 2- La Villa Remember après les travaux de la S.A. Merlin en 1985-1986 : une piscine pour 12 immeubles, 423 appartements avec **la disparition de tous les arbres**. Pétition diffusée à Nantes pour la sauvegarde de la maison par un étudiant de l'Ecole d'Architecture de Nantes.

Photo Archives C. Vidal

- 3- « Le Castel maudit » du comte italien Frédéric de Carmoy né à Paris et décédé à Nantes (1868-1920) : bâti en 1901/05 sur deux niveaux de caves, en pierres du Fenouiller et linteaux de calcaire avec une colonne en granit et des volets bois peints en vert.

Deux souterrains creusés en équerre pour rejoindre les plages existaient dès 1933 : les écoulements ne peuvent être camouflés...

- 4- La corniche en schiste altéré sur la « grande côte » avant 1918, photographiée depuis la plage avec trois enfants devant la villa Lucia (1892) du sieur Laffont de Paris.

Les vagues, les sources et le gel rongent progressivement la paroi, plus ou moins bien stabilisée par la végétation, le sable et les graviers puis du béton et des enrochements.

- 5- Pour une vue reprise du même angle, il faut se tenir en haut de la falaise : **le niveau de sable a baissé de deux étages (6m) comme l'indique le mur de soutènement en pierres de Saint Martin de Brem, plusieurs fois réparé par du ciment.**

- 6- La plage de Boisvinet, après la tempête du 3 septembre 1993, devant l'immeuble « Le Monte-Cristo » connu pour sa galerie d'art devenu pub- discothèque. **Le mur des maçons italiens protège la route contre l'ensablement depuis la construction de la jetée par l'ingénieur breton Jules Isidore Dingler.**

- 7- Trois villas : « Plaisance » 1904, « Les violettes », « Les Iris » devenues la pension de famille « Les Embruns », furent édifiées sur une dune, propriété du docteur Gaëtan Potel. Avant l'implantation des clubs sportifs en 1936, **les vaches des fermes voisines venaient brouter sur la pente.**

Faut-il replanter le haut de la plage ou bétonner une rampe d'accès comme en 2002 ?

- 8- La dune coupée par le chemin de terre en 1900 devant le site de Boisvinet et le château de la Croix de Vie(1887/91) du docteur Abélanet(1853-1932), époux de madame Sergent.

- 9- **La corniche plantée de tamaris en 1955**, avant « La Croisette » : bar et dancing construits à flanc de corniche en 1964 par l'entrepreneur Maurice Biron. Son implantation particulière en

- souvenir du casino Cosson démoli en 1943 s'explique par la nécessité de camoufler les blockhaus : la vue panoramique de la villa Castel Roc provoqua sa réquisition par la Mairie pour la Kommandantur.
- 10- L'entrée de la Croisette après la tempête de septembre 1993 : ensablement naturel de la route et démolition de « la paillotte » : une modeste baraque à glace en bois des années 1960.
- 11- La célèbre verrue du « Space-Tress », sas d'entrée très contesté de l'architecte Cordellier en 1999, avec l'extension illégale à démolir : troisième permis signé par Monsieur le Maire le 1/06/1999.
- 12- La petite côte de Castel Roc à Miramar avant 1924 sur une carte – le cachet de la poste faisant foi : vestige du fort de Boisvinet et corniche recouverte de végétation avec les premiers murs de soutènement pour la circulation croissante du cheval au petit train enfumant.
- 13- L'immeuble « La Timonerie » 1986, œuvre massive de l'agréé en architecture Yves Haurant avec l'entreprise Raymond Billon, **bâtiment implanté beaucoup trop près de la falaise altérée, en oubliant les ruissellements et le fossé des Pastoureaux (1833).**
- 14- En traversant « une passerelle invisible » du vieux môle à l'autre jetée : la villa Notre- Dame des sœurs de Saint Charles d'Angers, conçue par l'architecte A. Guérit(1849/99), sanatorium bien exposé sur la dune vers 1905.
Le lavoir et les eaux de son linge sale contaminaient la plage et le port avec les vents d'ouest favorisant la tuberculose dans le quartier du Maroc.
- 15- Vue de la villa et du remblai 1925 dessiné par l'architecte départemental angevin Bricard pour les sœurs et monsieur Victor Bodin.
Le niveau de la plage a descendu de plus de six mètres avec trois remblais dessinés en 1899, 1925, 1977 avant les travaux de 2002.
- 16- Sous la villa du journaliste Pierre Desproges, les vestiges d'un blockhaus - poste de tir - partiellement arasés par l'entreprise Billon après la seconde guerre mondiale.
L'absence de drainage et la superposition des époques sans étude préalable sérieuse sont à l'origine de nombreux effondrements.
- 17- Un poste de tir allemand construit par les prisonniers du camp de Bilbao : cliché de Monsieur Renaud de la Faverie, compagnon de la Libération en 1945.
- 18- Les palplanches le long de la villa Rochebonne et le blockhaus de la pendule du remblai avant sa démolition. **Il en reste encore un avec des ruissellements dans le boyau de liaison.**
- 19- Le petit bois des pins et le hameau Schoff rue Neptune entre 1911 et 1924. **la dune sera donc déplantée, déboisée, arasée et puis creusée et recouverte avec des pavages ou du goudron.**
- 20- Une vue estivale **d'un immeuble** « Merlin-cages à lapin » avec son perré en béton construit sur la plage, **se dégradant comme un bunker : promenade inondable sous les vagues....**
- 21- La promenade de la Vie avec ses enrochements devant la villa « La Sardine », cliché pris du Hope en 1999. **Plusieurs fortifications allemandes subsistent le long de la promenade, parfois enterrées.**
- 22- **Au pied des arbres, encore un blockhaus oublié avec son puits de Tobrouk : répétition récente des problèmes du remblai...**

Photo Archives C. Vidal



Elus et bétonneurs, la nature reprendra toujours ses droits, parfois moins de dix ans après les travaux, preuves des désordres à l'appui. Attention aux futurs et coûteux procès pour effondrements avec le travail de sape des eaux et de certains concepteurs imprudents qui ne savent pas lire les archives.

La conclusion du CPNS

Cette présentation conforte les certitudes maintes fois exprimées au cours des années par le CPNS, à savoir que l'urbanisation et les aménagements qui ne s'appuient pas sur un état des lieux sérieux permettant de prévoir les impacts futurs sur le site se révéleront des problèmes insolubles à résoudre pour les générations à venir. Quel manque de responsabilité de la part des décideurs qui travaillent à vue dans le court terme !
